



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : L'an deux mil dix-sept, le seize novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Marc BOUHOURS, maire.

Date d'affichage : 17/11/2017
Étaient présents : Thierry BAILLEUX, Mohamed BEDANI, Jean-Marc BOUHOURS, Bernard BOUVIER, Sylvie DEFRAINE, Noëlle DELAHAIE, Cécile FOURNIER, Xavier GALMARD, Loïc HOUDAYER, Yves LE CUZIAT, Nathalie LE ROUX, Tony MARTIN, Marie-Françoise MERLIN, Éliane RENOUARD, Aurore ROMMÉ, Stanislas SALMON, Guylène THIBAudeau, Chantal VÉGIER, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : Christian BRIAND à Cécile FOURNIER, Hervé DELALANDE à Guylène THIBAudeau, Nicolas DUMONT à Yves LE CUZIAT, Emmanuel HAMON à Tony MARTIN, Anne-Marie JANVIER à Loïc HOUDAYER, Éric MARQUET à Thierry BAILLEUX, Philippe MOREAU à Nathalie LE ROUX.

Pouvoirs : 7

Votants : 25

Absents : Véronique BESSEYRE, Olivier TRICOT.

Thierry BAILLEUX a été élu secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

M. BOUHOURS ouvre la séance à 19 h 00 et procède à l'appel nominal. Il excuse l'absence de M. BRIAND (pouvoir à Mme FOURNIER), M. DELALANDE (pouvoir à Mme THIBAudeau), M. DUMONT (pouvoir à M. LE CUZIAT), M. HAMON (pouvoir à M. MARTIN), Mme JANVIER (pouvoir à M. HOUDAYER), M. MARQUET (pouvoir à M. BAILLEUX), M. MOREAU (pouvoir à Mme LE ROUX).

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. BAILLEUX, a été élu secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

M. BOUHOURS informe le conseil municipal qu'il ne sera pas procédé lors de cette séance à la validation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2017 même si celui-ci a été transmis par courriel ces derniers jours. Il reviendra au prochain conseil municipal de le valider.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL COMMUNAL

INTERCOMMUNALITÉ : RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LAVAL AGGLOMÉRATION

RAPPORTEUR : THIERRY BAILLEUX

Délibération 2017-AGPC-23

Par courriel en date du 27 octobre 2017, Monsieur le Président de Laval Agglomération lui transmis le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Pour 2018, l'attribution de compensation, mécanisme ayant pour objet de garantir la neutralité budgétaire lors de chaque transfert de compétence entre l'agglomération et ses communes membres, évolue du fait :

- du transfert de la compétence enseignement artistique en année pleine (le transfert est effectif à compter du 1^{er} septembre 2017) ;
- du transfert de la compétence PLUi.

| | |
|---|-----------------------|
| Attribution de compensation de base [A] | - 33.962,69 € |
| Impact du transfert de compétence enseignement artistique [B] | -128.673,91 € |
| Impact du transfert de compétence PLUi [C] | - 2.153,50 € |
| Attribution de compensation 2018 = [A] - [B] - [C] | - 164.790,10 € |

En revanche, la dotation de solidarité communautaire reste fixée à 338.414,66 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

▶ **APPROUVE** le rapport 2017 de la CLECT de Laval Agglomération.

▶ **DIT QUE :**

- l'attribution de compensation constitue une dépense de 164.790,10 € qui sera imputée au compte 739211 du budget principal 2018.
- la dotation de solidarité communautaire constitue une recette de 338.414,66 € qui sera imputée au compte 73212 du budget principal 2018.

▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

SCOLAIRE - PÉRISCOLAIRE

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE ET RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE

RAPPORTEUR : ELIANE RENOUARD

Délibération 2017-SCOL-4

Il est rappelé au conseil municipal qu'une consultation a été menée du 12 octobre au 7 novembre 2017 pour les travaux cités en objet.

Le marché est scindé en 12 lots indiqués ci-dessous :

- lot 1 : Terrassement VRD – Aménagements extérieurs ;
- lot 2 : Démolition – Gros œuvre – Ravalement ;
- lot 3 : Charpente – Bardage ;
- lot 4 : Couverture – Étanchéité ;
- lot 5 : Menuiseries extérieures ;
- lot 6 : Menuiseries intérieures ;
- lot 7 : Cloisons sèches – Isolations – Plafonds ;
- lot 8 : Électricité ;
- lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation ;
- lot 10 : Carrelage – Faïence ;
- lot 11 : Peinture ;
- lot 12 : Équipement de cuisine.

Il est prévu une décomposition en tranches :

- une tranche ferme consistant à construire une nouvelle cuisine et à réaménager les locaux de restauration scolaire ;
- une tranche conditionnelle consistant à réaménager des locaux de l'accueil périscolaire.

85 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation ou l'ont retiré auprès d'une société de reprographie. 19 entreprises ont déposé un total de 20 offres, dont 4 en version numérique. La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 9 novembre 2017.

Les critères de jugement sont les suivants :

- prix (sur 60 points)
- valeur technique (sur 40 points) ;

Considérant le délai imparti pour réaliser les travaux en vue de la rentrée scolaire de septembre 2018 et afin de respecter les délais légaux de notification des marchés (et notamment des réponses négatives), la commission d'ouverture des plis s'est réunie à nouveau le 16 novembre juste en amont du présent conseil municipal.

Le compte-rendu de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 9 novembre 2017 est joint à la présente convocation. Il mentionne notamment le nom des entreprises par lot et le montant (non vérifié) de l'offre. La commission a cependant considéré infructueux les lots suivants :

- lot 2 : Démolition – Gros œuvre – Ravalement (aucune offre reçue) ;
- lot 3 : Charpente – Bardage (unique offre reçue dont le montant est très largement supérieur à l'estimatif) ;
- lot 8 : Électricité (unique offre reçue dont le montant est très largement supérieur à l'estimatif) ;
- lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation (unique offre reçue dont le montant est très largement supérieur à l'estimatif) ;

En conséquence, une consultation, d'une durée de 3 semaines, pour ces 4 lots a été relancée le mardi 14 novembre après modification du dossier de consultation du lot 2 pour que le mur ne soit plus en béton banché mais en maçonnerie classique. Aucun changement n'est intervenu sur les autres lots.

Considérant que les écarts de prix des offres des entreprises des lots 5 et 10 sont de moins de 3 % par rapport à l'entreprise la moins disante, la commission d'ouverture des plis du 16 novembre 2017, propose de négocier les offres conformément à l'article 5.5 du règlement de consultation. Il est précisé que :

- 2 des 4 offres reçues pour le lot 5 ne sont pas conformes au cahier des clauses techniques particulières et que la négociation ne se déroulera qu'avec les 2 entreprises ayant déposé une offre conforme ;
- la négociation concernant le lot 10 concernera uniquement les 2 entreprises ayant déposé une offre.

Concernant le lot 12, le bureau d'études n'a à ce jour pas fini son analyse des offres et la commission d'ouverture des plis n'a pu se positionner à ce sujet.

En conséquence, il est proposé d'autoriser au conseil municipal d'attribuer les lots 1, 4, 6, 7 et 11 pour lesquels les offres reçues sont en adéquation avec le montant estimatif du projet et d'autoriser le maire, afin de gagner en réactivité, après avis de la commission d'ouverture des plis qui se réunira probablement début décembre :

- à signer les marchés des lots infructueux et pouvant faire l'objet d'une négociation soit les lots n° 2, 3, 5, 8, 9, 10 et 12 ;
- de statuer sur la réalisation de la tranche conditionnelle.

| Lot | NOM de l'entreprise attributaire | Montant T.T.C. (tranche ferme) |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|
| Lot 1 : Terrassement – VRD – Aménagements ext. | TRAM TP | 14.838,88 € |
| Lot 4 : Couverture – Etanchéité | LUTELLIER | 37.982,08 € |
| Lot 6 : Menuiseries intérieures | VEILLÉ | 24.959,60 € |
| Lot 7 : Cloisons sèches – Isolations – Plafonds | CSPI | 62.554,51 € |
| Lot 11 : Peinture | FRÉTIGNÉ | 11.422,37 € |

M. HOUDAYER affirme qu'il aurait probablement eu le même avis que la commission d'ouverture des plis quant à la négociation. Il exprime le regret que des entreprises huissériennes ne se soient pas portées candidates ou n'aient pas été retenues.

M. BOUHOURS rappelle que l'annonce légale de marché a été publiée sur *Ouest-France* et sur une plateforme d'achat public. Il indique qu'une entreprise de L'Huissierie est concernée par la négociation dans l'un des lots et que des entreprises de la commune sont susceptibles de répondre aux marchés des lots qui ont été jugés infructueux.

Vu le dossier de consultation des entreprises ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis du 16 novembre 2017 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

▶ **APPROUVE** ces propositions.

▶ **ATTRIBUE** :

- le lot 1 (tranche ferme) à l'entreprise TRAM TP pour un montant global de 14.838,88 € T.T.C. ;
- le lot 4 (tranche ferme) à l'entreprise LUTELLIER pour un montant global de 37.982,08 € T.T.C. ;
- le lot 6 (tranche ferme) à l'entreprise VEILLÉ pour un montant global de 24.959,60 € T.T.C. ;
- le lot 7 (tranche ferme) à l'entreprise CSPI pour un montant global de 62.554,51 € T.T.C. ;
- le lot 11 (tranche ferme) à l'entreprise FRÉTIGNÉ pour un montant global de 11.422,37 € T.T.C. ;

▶ **AUTORISE** le maire ou un adjoint à notifier l'ensemble des marchés dans les conditions énoncées préalablement et à signer toute pièce relative à l'exécution des travaux.

▶ **PRÉCISE** que :

- cette dépense sera réglée au compte 2313 de l'opération n°201701 du budget principal 2018 ;
- cette décision vaut autorisation de dépenses et ouverture de crédits afin d'être en capacité de régler ce marché avant l'adoption du budget primitif 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

| | | |
|--|--|--|
| Jean-Marc BOUHOURS | Thierry BAILLEUX | Hervé DELALANDE Excusé, a donné pouvoir à Mme Guylène THIBAUDEAU |
| Cécile FOURNIER | Xavier GALMARD | Emmanuel HAMON |
| Nathalie LE ROUX | Philippe MOREAU Excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie LE ROUX | Éliane RENOUARD |
| Guylène THIBAUDEAU | Mohamed BEDANI | Véronique BESSEYRE Absente |
| Bernard BOUVIER | Christian BRIAND Excusé, a donné pouvoir à Mme Cécile FOURNIER | Sylvie DEFRAINE |
| Noëlle DELAHAIE | Nicolas DUMONT Excusé, a donné pouvoir à M. Yves LE CUZIAT | Loïc HOUDAYER |
| Anne-Marie JANVIER Excusée, a donné pouvoir à M. Loïc HOUDAYER | Yves LE CUZIAT | Éric MARQUET Excusé, a donné pouvoir à M. Thierry BAILLEUX |
| Tony MARTIN | Marie-Françoise MERLIN | Aurore ROMMÉ |
| Stanislas SALMON | Olivier TRICOT Absent | Chantal VÉGIER |